

Londres: Khalifa sera extradé vers l'Algérie

International

Posté par: Touareg

Publiée le : 29/4/2010 11:16:31

Khalifa-Algérie | Après de nombreux reports, le ministère britannique de l'Intérieur a fait connaître, hier, sa décision d'autoriser l'extradition vers l'Algérie de l'ancien homme d'affaires Abdelmoumen Khalifa, condamné par contumace à la perpétuité par le tribunal criminel de Blida, en mars 2007, pour plusieurs « crimes » en relation avec la gestion de la caisse principale d'El Khalifa Bank. « Le ministre de l'Intérieur a décidé, mercredi, d'ordonner l'extradition de Abdelmoumen Khalifa », a indiqué la porte-parole du Home Office britannique, précisant qu'une lettre expliquant les raisons de cette décision a été envoyée aux avocats de Khalifa.

La lettre du Home Office, dont une copie a été obtenue par l'AFP, précise que le ministre de l'Intérieur, Alan Johnson, « a conclu que rien ne l'empêchait d'ordonner l'extradition de M. Khalifa » en vertu de la loi sur l'extradition de 2003, après avoir « examiné avec soin » toutes les requêtes. Le ministère y souligne avoir reçu des « garanties » du gouvernement algérien, en particulier au sujet de la peine maximale encourue par M. Khalifa, à savoir la prison à vie. « La peine de mort pour des infractions économiques a été abolie en novembre 2001. Il ne risque par conséquent pas la peine capitale », est-il relevé dans la lettre, où il est précisé qu'aucune condamnation à mort n'a été appliquée en Algérie depuis 1993. « Etant donné les faits, les circonstances et l'exposition du dossier, le ministre pense que les autorités algériennes sont parfaitement conscientes (du fait) que l'affaire de M. Khalifa sera suivie de près en contrepartie », préviennent les auteurs du courrier. La justice britannique avait, rappelle-t-on, autorisé le 25 juin 2009 l'extradition de l'ancien golden boy algérien. Il appartenait donc au ministre britannique de l'Intérieur de valider cette décision. Initialement, ce dernier devait rendre sa décision avant le 24 octobre 2009, mais il avait obtenu un report à quatre reprises.

Toutefois, l'extradition de l'ancien patron de l'empire Khalifa ne devrait pas intervenir dans l'immédiat dans la mesure où il a encore la possibilité de faire appel de la décision du ministère britannique de l'Intérieur. Pour cela, il dispose d'un délai de 14 jours pour engager une procédure dans ce sens. A ce propos, l'avocate de M. Khalifa, Anita Vasisht, a annoncé hier son intention de faire appel. Une initiative qui aura pour effet de suspendre la procédure d'extradition de son client. « Nous allons faire appel », a-t-elle déclaré à la presse. Selon elle, le ministre de l'Intérieur britannique, Alan Johnson, a « accepté les garanties diplomatiques » de l'Algérie concernant la sécurité de son client dans son pays. Le juge Timothy Workman (tribunal de Westminster à Londres), qui s'est prononcé favorablement sur la demande d'extradition introduite par la justice algérienne auprès des autorités britanniques, avait lui aussi estimé, en juin 2009, que l'extradition de Abdelmoumen Khalifa « ne contrevenait pas à la Convention internationale des droits de l'homme ».

L'affaire de M. Khalifa sera suivie de près par les Britanniques

Le ministère britannique de la Justice avait précisé notamment, dans un communiqué publié à l'issue du verdict du juge Workman, que la décision d'extradition « a été prise suite à une série de

procédures qui ont abouti à l'annonce de l'acceptation de la demande algérienne en la forme et à l'examen, ensuite, de l'objet de la demande, la vérification des pièces à conviction, en s'assurant que les conditions qui garantissent un jugement équitable du concerné devant les tribunaux algériens sont réunies et ce, au cours de nombreuses séances d'audition de témoins, d'experts et des plaidoiries des avocats ». Lors d'une déclaration faite à la presse durant la même période, le ministre de la Justice, Tayeb Belaïz, avait précisé que la demande formulée par son département pour l'extradition de Abdelmoumen Khalifa était notamment basée sur des documents relatifs à la falsification de l'hypothèque de la villa familiale et d'un local commercial jusqu'à la constitution du groupe Khalifa. Parmi les autres chefs d'inculpation retenus contre Khalifa figurent également les cas de vols survenus au niveau des différentes agences d'El Khalifa Bank sur ordre de l'accusé lui-même, la gestion anarchique et la négligence ayant marqué les transferts de devises sous le couvert de diverses transactions qui étaient, selon la liste des chefs d'accusation, des détournements organisés.

Si le feu vert donné, hier, par le Home Office britannique pour l'extradition de Abdelmoumen Khalifa a pour effet immédiat de battre sérieusement en brèche les arguments soutenus, à Alger, par de nombreux observateurs – connus pourtant pour être très avertis – ayant maintes fois misé sur le fait que « Londres ne remettra jamais Khalifa au pouvoir algérien », il est certain aussi que la nouvelle annoncée par le département dirigé par Alan Johnson n'ira probablement pas sans provoquer un véritable séisme dans les différents cercles des hautes personnalités qui ont longtemps gravité autour de l'empire Khalifa. Epargnées par la justice lors du premier procès Khalifa, ces mêmes personnalités pourraient effectivement se voir inquiétées dans l'hypothèse où, réellement, Abdelmoumen Khalifa sera extradé et rejugé à Blida. Au plan politique, il est certain que les décideurs ne se priveront pas d'essayer de rentabiliser au maximum l'affaire Khalifa et, pourquoi pas, d'en faire un exemple. L'exercice pourrait être très lucratif, surtout dans le contexte actuel marqué par une lutte sans pitié contre la corruption. Mais en attendant que les choses se confirment, il est certain que beaucoup se tiennent le ventre et ont déjà commencé à sombrer dans une terrible angoisse.

source: Elwatan (Zine Cherfaoui)